

Maître Pichon : le parquet refuse de poursuivre Nick Conrad, c'est Résistance républicaine qui va le faire

écrit par Christine Tasin | 20 novembre 2019



On apprend que le parquet a classé sans suite l'enquête contre les propos de Nick Conrad. Le rappeur, déjà condamné une première fois pour avoir appelé « à tuer des bébés blancs » dans une première chanson, avait récidivé par ces paroles : « *Je baise la France jusqu'à l'agonie.* »

Maître Frédéric Pichon, qui a de son côté initié une procédure de poursuite contre Nick Conrad, réagit au micro de *Boulevard Voltaire*.

Après avoir fait une chanson où il incitait à tuer les bébés blancs, Nick Conrad avait récidivé avec une chanson qui disait « je baise la France jusqu'à l'agonie ». Le parquet n'a entrepris aucune poursuite contre le rappeur. Cette décision vous surprend-elle ?

Elle me choque, mais ne me surprend pas hélas ! De mon côté,

pour le compte de l'association résistance républicaine, j'avais aussi engagé une procédure par voie de citation indirecte. Cette procédure permet de saisir directement le tribunal correctionnel. J'avais eu connaissance que le ministère public avait engagé une action suite au propos de monsieur Nick Conrad, mais j'avais des doutes sur la réalité de cette déclaration d'intention. De fait, le ministère public a classé l'affaire sans suite.

Je ne veux pas faire de procès d'intention, mais face à l'indignation que cette nouvelle vidéo avait suscitée, je pense que le ministère public n'avait pas eu le choix que de faire semblant de lancer l'action publique pour ensuite se désister.

Si le ministère public considère qu'elle était justifiée, je ne comprends pas pourquoi il arrête en cours de route. Il faut savoir qu'en matière de presse, au stade de l'enquête préliminaire ou de l'instruction, le but de l'enquête n'est pas de dire si les propos constituent une infraction pénale. Le but est simplement de déterminer qui est l'auteur des propos et de leur mise en ligne. Le tribunal analyse ensuite la question sur le fond. Je pense que le parquet a voulu faire un effet d'annonce pour calmer la colère qu'avait suscitée cette vidéo. Toute la procédure n'est pas terminée. Nous allons pouvoir poursuivre Nick Conrad.

Selon vous, les paroles du rappeur sortent-elles du champ de la liberté d'expression ?

À mon sens, oui. Le caractère artistique ne permet pas de tout dire et de tout faire, d'autant plus que dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas d'art. Il est incroyable d'entendre des propos comme « j'ai brûlé la France » ou « je baise la France ». Dans cette mise en scène, on le voit en train d'étrangler une femme blanche.

Il est pourtant en récidive. Il avait déjà été condamné pour sa précédente vidéo où il appelait à tuer les bébés blancs. Sa deuxième vidéo est en quelque sorte en réponse à sa

précédente condamnation. Les caractères de sa condamnation étaient, je crois, une amende avec sursis. Cette réponse est sans commune avec les jurisprudences qui s'appliquent lorsqu'il s'agit de propos supposés islamophobes. Cela n'a eu aucun effet et il a récidivé.

Ce matin, sur notre média, Jean-Yves le Gallou dénonçait un deux poids deux mesures en matière de liberté d'expression. Partagez-vous ce sentiment ?

Cela fait 21 ans que je suis avocat et cela fait 21 ans que je le dis. J'avais fait mon mémoire sur la liberté d'expression dans le domaine du respect des croyances religieuses. À l'époque, j'avais déjà constaté ce deux poids deux mesures selon que vous vous attaquiez au christianisme ou à d'autres religions. Aujourd'hui, la 17e chambre correctionnelle a condamné ma cliente qui a engagé l'action contre Nick Conrad, parce qu'elle avait mis en ligne sur son site internet des autocollants sur lesquels était écrit « islam, hors d'Europe ».

La 17e chambre a considéré que ce n'était pas simplement une religion, mais la communauté de tous les croyants. Par conséquent, c'était une provocation à la haine. On voit bien que lorsqu'il s'agit du christianisme, on peut tout dire et tout faire. C'est du bon vieil anticléricalisme. En revanche, lorsqu'il s'agit de l'islam, c'est : « une récidive des heures les plus sombres de notre Histoire ».

[Bd Voltaire](#)

.
Si vous voulez participer à cette action contre Nick Conrad, vous pouvez nous donner un coup de main en envoyant un chèque à Résistance républicaine, 101 Avenue du Général Leclerc, 75685 Paris Cedex 14 ou bien via paypal ou carte bleue :

<http://resistancerepublicaine.com/don/>